



L'ALPHABÉTISATION CONTRE LE CRIME

CHAPITRE 4 - FICHE D'INFORMATION 3

Traiter avec une personne accusée ayant un faible niveau d'alphabétisation

Lorsque vous soupçonnez qu'une personne accusée a un faible niveau d'alphabétisation, votre première tâche consiste à vaincre la volonté de la personne de dissimuler sa difficulté à lire. Dans une entrevue, une personne ayant un faible niveau d'alphabétisation peut :

- Si vous soupçonnez que l'anglais ou le français n'est pas la langue maternelle de la personne, demandez-lui si elle a besoin d'un interprète.
- Demandez à l'avocat de la défense si à sa connaissance, l'accusé a une difficulté à lire.
- Demandez directement à la personne accusée – en privé – si elle a une difficulté à lire.
- Le fait de demander « comprenez-vous? » peut être intimidant. Au lieu, demandez à la personne accusée de vous dire en ses propres mots ce que l'information signifie pour elle.
- Parlez de façon à être aisément compris de quiconque. Évitez le jargon policier, les termes juridiques ou autre vocabulaire spécialisé.
- Demandez à la personne comment vous pouvez l'aider à mieux comprendre.

Après avoir confirmé que la personne accusée a de la difficulté à comprendre l'information écrite et verbale, vous devrez peut-être lui « enseigner » le contexte des accusations à son endroit. Il vous appartient de veiller à ce que la personne accusée comprenne :

- ce qui se passe;
- la façon dont la *Charte canadienne des droits et libertés* s'applique à elle et à sa situation actuelle;
- la nature et la gravité de l'accusation;
- les choix qui s'offrent à elle et leurs implications;
- le fait qu'elle ne devrait pas signer un document avant de le comprendre entièrement.

Voici quelques principes à respecter en communiquant avec une personne accusée ayant un faible niveau d'alphabétisation.

- **Simplifiez le plus possible votre message.** Soyez clair et précis. Des phrases longues et compliquées causeraient sans doute de la confusion, de sorte qu'il serait d'autant plus difficile d'obtenir l'information que vous cherchez.

- **Utilisez un langage clair et simple.** Ne citez pas une loi mot à mot et n'utilisez pas un jargon policier – un langage spécialisé qui peut ressembler à une langue étrangère pour une personne ayant un faible niveau d'alphabétisation.
- **Soyez précis.** Ne faites pas des déclarations vastes et générales, et n'en demandez pas. Concentrez-vous sur des éléments précis et le passé récent dans le contexte de l'événement ou des accusations.
- **Répétez l'information.** Répétez en utilisant les mêmes mots que la première fois. Tentez ensuite de présenter l'information d'une façon différente ou dans un ordre différent. La personne a ainsi plus de chances de comprendre.
- **Soyez patient.** N'interrompez pas la personne et ne lui demandez pas de résumer les faits. Même si son récit semble être décousu et répétitif, elle ne sait peut-être pas comment exprimer autrement ses idées ou sa compréhension des faits. Encouragez la personne à vous dire tout sur la situation, en précisant que vous tenez à être équitable.
- **Obtenez des réactions.** Demandez à la personne de vous expliquer en ses propres mots ce que vous avez dit. Demandez-lui si elle comprend bien l'information juridique. Demandez-lui : « Qu'est-ce que ceci signifie pour vous, dans votre situation actuelle? »
- **Encouragez les questions.** Dites à la personne accusée que vous tenez à ce qu'elle comprenne le processus et sa situation. Encouragez-la à vous poser des questions sur la situation. Veillez à ne pas réagir de façon négative si elle pose des questions très simples ou pose plus d'une fois la même question.
- **Enregistrez ce que vous avez fait.** Prenez note des faits qui vous convainquent que la personne a tout compris. Notez les mesures que vous avez prises pour vous assurer qu'elle a compris.